

Règlement U9

Règlement poule « débutants »

Préambule

« Ne perdons pas de vue qu'un rassemblement Mini-Basket est une affaire de jeunes entre eux, que l'intervention des adultes doit être la plus discrète possible, rester dans une attitude loyale et impartiale, à l'exclusion de toute passion nuisible à l'esprit de cette compétition »

Règle 1 : Dimensions et équipements

1. Le terrain :

Le terrain de jeu doit être une surface rectangulaire plane et dure, libre de tout obstacle. **Les dimensions d'un terrain en largeur.** Ne pas faire jouer les mini-poussin(e)s sur un terrain normal.

2. Les lignes :

Ce sont les mêmes que celles tracées sur un terrain de basket-ball normal. La présence des lignes sur un terrain de jeu est essentielle ; mêmes tracées de façon sommaire ou provisoire (**plots...**), elles donnent aux enfants les repères et sont indispensables à l'acquisition et au respect des règles du jeu.

3. Les panneaux (paniers) :

Chaque panier doit comprendre l'anneau et le filet, ce dernier étant un repère visuel important pour l'enfant.

Chacun des deux anneaux doit être à **2m60** au-dessus du terrain. _

4. Le ballon :

Ballon **taille 5** obligatoirement.-

5. L'équipement technique :

Le club recevant doit mettre à disposition :

- le chronomètre de jeu
- les feuilles de marque
- un appareil sonore permettant d'annoncer la fin des ¼ temps.

Règle 2 : Les joueurs et l'entraîneur

1. L'équipement technique :

Chaque équipe doit être composée de **4 joueurs minimum et 8 au maximum**. Aucun joueur n'a de titre et/ou de fonction de Capitaine.

Les rencontres se déroulent à **4 contre 4** et **sur un terrain en largeur** (mais il est possible d'évoluer à 3 contre 3 s'il y a accord entre entraîneurs et arbitres).

Il est possible de présenter une équipe mixte avec l'accord de la commission mini-basket.

Tous les joueurs d'une même équipe doivent avoir des maillots de même couleur **et idéalement numérotés**.

Possibilité de « surclasser » un Baby **après** accord de la Commission Mini-Basket du Comité **et de la commission QSR**.

2. L'entraîneur :

Il est le responsable de l'équipe, il donne des conseils aux joueurs du bord du terrain, tranquillement et avec le sens de l'entraide et de l'amitié.

Il doit être licencié. (S'il est mineur, il doit être accompagné d'une personne majeure licenciée).

Une faute technique ou disqualifiante pourra lui être sifflée en cas d'attitude antisportive.

Règle 3 : le chronométrage

Temps de jeu :

4 périodes de 6 minutes non décomptées. Un intervalle de 2 minutes existe entre chaque quart temps et pour la mi-temps.

La 1^{ère} période débute par un entre-deux dans le rond central, ensuite on applique l'alternance pour les périodes 2, 3 et 4.

A la mi-temps les équipes doivent changer de panier.

Règle 4 : Présence en jeu et remplacements

Obligation de faire participer chaque joueur à deux périodes minimum.

Les remplacements se font à la « volée » devant la table de marque et l'entraîneur annonce à la table le changement. Tout changement en cours de période doit être marqué sur la feuille.

On compte sur la bonne foi des entraîneurs pour respecter au mieux le temps de jeu des enfants.

Règle 5 : Valeur d'un panier et Résultat Final

1. Valeurs :

Un panier réussi du terrain compte 2 points. Il n'y a pas de paniers à 3 points.

Marquer dans son panier n'est pas accepté. Le ballon est alors donné à l'adversaire, sur côté.

Il n'y a pas de lancer franc.

2 Résultat de la rencontre :

L'équipe qui gagnera le plus de quart-temps sera déclarée vainqueur. Un classement annexe sera dressée par la commission mini basket, en prenant en compte le résultat des défis. Après chaque quart-temps le score est remis à 0 si il y a un affichage dédié.

Pas de prolongation.

Le club recevant le plateau doit envoyer les feuilles de matchs avant la fin du week-end à : minibasket@correzebasketball.org

Règle 6 : Règles particulières

- Non application de la règle des 3 secondes.
- Non application de la règle des 5 secondes
- Non application de la règle des 8 secondes.
- Non application de la règle des 24 secondes.
- Non application de la règle du retour en zone arrière.
- Ballon tenu : règle de l'alternance.
- Pas de lancer franc.

Fautes :

- 1 joueur ayant commis 5 fautes personnelles quittera définitivement le terrain. **Pas d'application de la comptabilisation des fautes d'équipe.**
- En cas de faute commise sur un joueur, le jeu reprendra par une remise en jeu de l'extérieur du terrain, par l'équipe non fautive, du point le plus proche de l'infraction. Si le panier est réussi, panier accordé et aucune réparation supplémentaire.
- **Pas de faute antisportive, technique ou disqualifiante pour un joueur mais, dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre pourra demander le changement de joueur. Le joueur devra sortir du terrain jusqu'à la fin de la période. Il sera remplacé et pourra revenir en jeu seulement si l'arbitre le lui permet. L'éventuelle attitude antisportive d'un joueur devra être traitée sur un principe éducatif et non en application d'une règle.**
- Afin de répondre aux objectifs de formation du joueur, **la défense individuelle est obligatoire.**
- Chaque rencontre débute et se termine par une poignée de mains qu'échangent joueurs, arbitres, entraîneurs et personnes officiant à la table de marque.

Règle 7 : L'arbitrage en Mini-Basket :

L'arbitre est à la fois directeur de jeu et éducateur. Arbitrer, c'est faire respecter les règles prévues dans le code de jeu. Dès le plus jeune âge, il faut habituer l'enfant à comprendre que tout jeu implique des règles : « je peux ou je ne peux pas faire » et qu'il y a une personne qui vérifie cette application en étant partie intégrante du jeu.

Mais la spécificité du jeune joueur (son âge, son niveau technique, ses capacités de développement) fait que l'arbitrage doit être adapté. Ainsi, on n'appliquera pas la règle du marcher de la même façon à un enfant débutant et à un ayant 4 années de pratique.

Un entraîneur pourra, lors de l'entretien d'avant match avec l'arbitre, demander à celui-ci d'être attentif à l'application d'une règle apprise récemment à l'entraînement. Ainsi, il y aura une continuité pédagogique. La sanction de l'arbitre doit être également pédagogique. Elle doit être appliquée verbalement avant même de faire les gestes qui correspondent.

Règle 8 : La table de marque Mini-Basket :

Le Chronométrateur et le marqueur doivent être licenciés.

Le club recevant le plateau doit envoyer les feuilles de matchs avant la fin
du week-end à :

minibasket@correzebasketball.org



Comité départemental de Basketball de la Corrèze
Maison des sports - 16 avenue Victor Hugo - 19100 - TULLE

secretariat@correzebasketball.org - www.correzebasketball.org
SIRET : 38000716100017





Comité départemental de Basketball de la Corrèze
Maison des sports - 16 avenue Victor Hugo - 19100 - TULLE

secretariat@correzebasketball.org - www.correzebasketball.org
SIRET : 38000716100017

